



Bidart
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240408-15)**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre et le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

| PRÉSENTS | ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR | SECRÉTAIRE DE SÉANCE |
|---|--|-----------------------------|
| Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUL, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Pierre DAGOIS, Éric IRASTORZA Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE. | Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir Mabel ETCHEMENDY, Sophie DUFUET ayant donné pouvoir à Alexandra BOUR, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU | Amaia ETCHELECOU |

OBJET :

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SPL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bidart a été destinataire du rapport d'activités de la SPL des Pyrénées-Atlantiques au titre de l'année 2022.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales ce rapport écrit est présenté à l'Assemblée Délibérante tous les ans.

Il est précisé que ce rapport n'est pas soumis au vote.

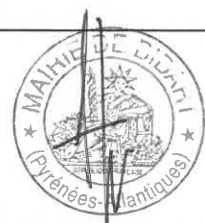
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la SPL des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 12.04.2024
et publication ou notification du 15.04.2024

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

